

# ADDENDUM

## Traitement thermique par gazéification

La Coalition pour la Sauvegarde de la Ouiatchouan à Val-Jalbert (CSOV) tient à apporter certaines précisions en regard de sa position émise lors du dépôt de son mémoire le 22 mai dernier, concernant le projet de Lieu d'Enfouissement Technique à Hébertville-Station.

La CSOV maintient que le procédé de traitement thermique par gazéification s'avère la meilleure solution pour minimiser les impacts sur l'environnement, de la disposition des déchets. Par exemple, sans vouloir favoriser un procédé de traitement thermique plus qu'un autre, nous désirons réaffirmer que l'énergie du procédé peut effectivement être une source pour la production d'énergie électrique, à condition que la demande le justifie autant que possible et que cette solution ait des répercussions économiques positives pour les régionaux, mais sans nécessiter une augmentation des coûts d'électricité aux abonnés d'Hydro-Québec par exemple. Un prix d'achat qui permettrait une revente à profit est primordial.

Évidemment, le traitement thermique est le traitement des déchets restants qui n'ont pu retrouver une mise en valeur dans le réemploi, le recyclage ou d'autres procédés de valorisation primaire.

Outre la valorisation énergétique en électricité, le traitement thermique offre d'autres options intéressantes qui ont une valeur économique. Prenons le procédé de traitement thermique par gazéification THERMOSELECT, tel que mentionné sur le site web de l'entreprise <http://3rsynergie.com/le-procedé-thermoselect/> :

*« Les gaz résiduels composés de molécules simples, principalement de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, sont ensuite traités pour en retirer les substances indésirables comme le chlore. Dans une de ces unités de traitement, du sodium est introduit dans l'eau de refroidissement et la rencontre des gaz chauds avec l'eau froide précipite les solides alors que l'eau s'évapore sous l'effet de la chaleur. Dans cette précipitation chimique, le chlore s'unit au sodium et apparaît sous forme de sel au moment de l'évaporation de l'eau sous l'effet de la chaleur. Le processus de traitement des gaz se poursuit et permet en fin de course d'obtenir un gaz de synthèse réutilisable tel quel par un utilisateur-client externe à l'usine. »*

Malgré que le coût de traitement des déchets de ce procédé s'avère compétitif à l'enfouissement, selon 3RSynergie, le procédé permettrait également d'extraire des gaz et molécules simples qui ont une valeur de revente intéressante.

Pour ce qui est de la date butoir du 31 décembre 2013 pour la disposition des déchets au site de l'Ascension, nous croyons qu'une entente temporaire avec le site d'enfouissement de Larouche situé à 8 km du site projeté pourrait permettre de disposer des matières résiduelles, le temps de la construction d'une éventuelle usine de traitement thermique. Un échange du même tonnage de déchets pourrait par la suite être acheminé vers la nouvelle usine plutôt qu'au site de Larouche. Ceci aurait pour effet de garder la même capacité au site de Larouche, tout en pouvant traiter l'équivalent des déchets produits pendant la construction de l'usine.

Voilà pourquoi ce procédé mérite une analyse plus approfondie avant d'être rejeté par la Régie des Matières Résiduelles (RMR). C'est une solution innovante, qui est de loin, beaucoup plus verte que le simple enfouissement !

Article suivant

24 avril 2013 | Le Quotidien | MARC ST-HILAIRE [mst-hilaire@lequotidien.com](mailto:mst-hilaire@lequotidien.com)

# INDIGNATION REFOULÉE

## Audiences du BAPE sur l'enfouissement à Hébertville-Station

SAINT-BRUNO — La population n'entend pas donner carte blanche à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, dans son projet d'implantation d'un site d'enfouissement à Hébertville-Station .



Mardi soir s'est amorcée la commission d'enquête du BAPE concernant le controversé projet. Attendu depuis longtemps par les opposants, ce rendezvous constituait l'occasion ultime d'obtenir

réponse à leurs questions. Aussi se sont-ils présentés en masse à l'hôtel de ville de Saint-Bruno, où se tenait l'événement.

D'entrée de jeu, le président de la commission d'enquête, François Lafond, a imposé des balises fermes afin d'éviter tout débordement. Ses exigences ont été observées à la lettre par les quelque 120 observateurs sur place, qui ont limité leur indignation à quelques chuchotements éparpillés.

Pour l'épauler dans son mandat, M. Lafond est accompagné par le commissaire Louis-Gilles Francoeur, nouveau vice-président du BAPE et ancien chroniqueur environnemental du Devoir.

« Pas d'opposition valable »

Entre autres faits saillants de la soirée, le maire d'Hébertville-Station, Réal Côté, a été appelé par les commissaires afin de répondre à des accusations formulées par une citoyenne du village. La dame reprochait au premier magistrat d'avoir fait la sourde oreille lorsqu'on lui a remis une pétition comptant plus de 600 signatures et réclamant à la municipalité de dire non au projet.

À ces déclarations, le maire Côté a riposté que les signataires provenaient essentiellement de l'extérieur de sa localité, notamment du Saguenay.

« C'est toute la région qui a signé, du monde d'un peu partout. Nous nous sommes dit que ce n'était pas important », a-t-il exprimé.

Le maire a enchaîné en donnant peu de crédibilité aux opposants et à leurs arguments.

« Un moment donné, ça prend un site. Ce sont des terres publiques, un site favorable. C'est sûr que nous nous serions opposés si l'opposition avait été valable, avec des raisons majeures. »

Il a enfin avoué n'avoir jamais envisagé la tenue d'un référendum sur la question.

Processus questionné

Président du Comité d'opposition au dépotoir d'Hébertville-Station, Paul Morin a également suscité une réaction manifeste des commissaires, particulièrement de la part de Louis-Gilles Francoeur, lorsqu'il a questionné le processus de sélection du site.

Dans sa recherche d'un territoire susceptible d'accueillir les déchets du Lac-Saint-Jean, la RMR n'a pas tenu compte de la présence de milieux humides, d'éventuels ravages d'originaux ou de villégiateurs à proximité. Ces éléments n'apparaissaient pas sur les cartes topographiques utilisées entre 2009 et 2011. Des 46 sites à l'étude, c'est celui d'Hébertville-Station qui a finalement été choisi, « de façon aléatoire », soutient Paul Morin.

Coûts

Le secteur privé s'est aussi manifesté au cours de la séance.

Entre autres griefs, le directeur général de l'entreprise Matrec, Bernard Gobeil, a décrié la construction d'un LET à moins de huit kilomètres du Parc environnemental AES de Larouche, créé en 1999 dans l'espoir de desservir l'ensemble du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Au cours des dernières années, les autorités de la RMR ont maintes fois répété qu'il en coûterait plus cher aux citoyens de faire appel au secteur privé. Une affirmation que nie le directeur.

« La comparaison des coûts du projet de la RMR du Lac-Saint-Jean avec notre proposition n'a pas été faite sur la même base de durée », a insisté Bernard Gobeil.

Le président de la RMR, Lucien Boily, a rappelé qu'à l'origine, des démarches ont été réalisées auprès de Matrec afin d'acquérir le site de Larouche, mais celles-ci se sont soldées par un échec.



La première étape de cette commission d'enquête se poursuit aujourd'hui. Destinée à entendre les questions des citoyens, cette démarche initiale se veut un préambule au dépôt des mémoires sur le projet.

Printed and distributed by NewspaperDirect | [www.newspaperdirect.com](http://www.newspaperdirect.com), US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

Article suivant